

Une rentrée poétique



le.bessat.cne@wanadoo.fr

www.mairie-le-bessat Tel : 04 77 20 40 77

Le Bessat

Blotti dans la verdure
Aux grands sapins dressés
"Le Bessat" nous assure
Le grand air des forêts

Ce village a cette âme
De la vie apaisée
Qui attire la flamme
De l'avenir rêvé

Du haut de la colonne
Dominant l'horizon
Rayonne sa Madone
Sur toutes ses maisons
Ses sources abondantes
Aux bruits mélodieux
Rythment et nous enchantent
Quand le temps est au bleu

Parfois descend du ciel
L'immaculée blancheur
Qui surprend au réveil
Par sa dense épaisseur

Au cœur de ce massif
Le promeneur arpente
D'un œil admiratif
Ses ballades-détente

Authentique bourgade
Pour son bois et sa pierre
Son cœur et des Dryades
Gardent son vrai mystère

Henry Parramon, Le Bessat,
14 juin 2012

Un concert intra muros au village

Quelques privilégiés ont eu le bonheur de vivre un moment d'intense émotion lors d'une prestation musicale privée de grande qualité.

En effet, depuis quelques mois Monsieur et Madame Parramon se sont définitivement installés Chemin de La Sagne du Blanc. Nous leur souhaitons un bonne adaptation au climat de chez nous.

Tout deux professeurs de musique (chant, piano, guitare, trompette) ils se sont produits en concert et ont côtoyé les plus grands, de Brassens à Ferrat. Henry Parramon s'est proposé pour assurer la partie musicale des cérémonies commémoratives du 11 novembre et du 8 mai, ce qui rend celles-ci plus solennelles.

Toujours prêt à faire partager sa sensibilité, il nous a communiqué un poème que lui a inspiré notre beau village et que nous reproduisons ci-contre.

Bravo et merci!

Marc Vernay

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Ce document est un des documents constitutifs du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par les élus locaux afin de favoriser le renouvellement urbain, de préserver l'environnement, de favoriser la qualité urbaine et architecturale.

Mercredi 26 septembre à 19h à la maison communale ces orientations seront présentées à la population lors d'une réunion publique.

Vous êtes tous concernés, venez nombreux.

Une démarche à ne pas oublier : la déclaration préalable !

La déclaration préalable est un acte administratif exigé pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux concernés :

- travaux qui créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (véranda, agrandissement de terrasse...)*
- travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (ouvertures...)*
- travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.*

Histoire d'« eau »

Un printemps bien arrosé et le retard de la pluviométrie a été résorbé dans notre région.

Cependant restons vigilant lors de nos consommations.

N'oublions pas les méfaits d'un hiver rigoureux avec des sols non protégés par la neige habituelle. Quelques compteurs ont soufferts du gel. Nous poursuivons les changements mais quelques fuites se révèlent régulièrement et certaines ne sont pas toujours détectées. Profitons de l'arrière saison pour vérifier les protections.

Afin de cerner au mieux ces dizaines de m³/jour de pertes, nous avons fait installer deux compteurs de parcours, placés sur des canalisations stratégiques, afin de guider les recherches sur les axes porteurs de ces anomalies.

La foudre a encore sévi sur l'installation de Dalzon.

Marc Vernay

L'entreprise ROCHETTE RENOV'BATIMENT s'est installée au Bessat au 19 route de Chaubouret. Son créateur, David Rochette, exerce tous les travaux de maçonnerie, charpente, couverture et les petits travaux divers. On peut le joindre sur son portable:

06 84 17 31 03 ou au 04 77 20 47 02.

Des nouvelles de l'école!

L'équipe enseignante est totalement renouvelée cette année.

Lenick Taillandier, la directrice aura en charge les CE et CM, soit 22 élèves.

Nicolas Coudroy s'occupera des maternelles et CP soit 16 élèves.

L'effectif est donc de 38 élèves.

Florence Blachon n'a pas souhaité renouveler son contrat. Son remplacement est en cours.

Les bureaux de l'APE et de l'association pour la cantine ont été remaniés.

Michel Achard primé aux États Unis!

L'Association Internationale d'Histoire du Ski (ISHA), basée aux USA, réunit les histoires du ski du monde entier.

Elle décerne chaque année depuis 1994 des prix pour distinguer les travaux sur le sujet (films, reportages, art, etc.).

Le "Ullr award" (du nom d'une divinité scandinave Ullr ou Ouller) récompense un ou plusieurs livres sur l'histoire du ski.

Le Ullr award 2012 a été reçu par Michel Achard pour "La Connaissance du ski en France avant 1890", recensement d'environ mille textes ou illustrations sur le ski publiés du 16e au 19e siècle (de 1521 à 1889). Michel Achard étant empêché, le prix a été remis à Seattle en avril 2012 à ses neveux bessataires Françoise et Hervé Penlou.

Notes:

Autres informations sur l'ISHA sur "skiinghistory.org" et sur l'ouvrage de Michel Achard sur "pilatbessatdoc@orange.fr"

Samedi 9 juin le soleil était au rendez vous pour le fleurissement du village. Nous remercions Bernard Fredière qui a donné généreusement sa matinée et ses conseils pour la plantation des fleurs.

Nous remercions également les parents d'élèves venus prêter mains fortes à l'équipe municipale s'occupant de ce projet.

Bernadette Chaize

Un nouveau tracteur pour la commune

En remplacement du vieux LANDINI fortement rouillé, qui l'hiver dernier nous a donné du fil à retordre, la commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur d'occasion: un RENAULT ARES 546 de 2004.

Pour la viabilité hivernale, le service technique dispose maintenant du JOHN DEER avec l'étrave et la saleuse et du RENAULT avec le gros godet pour dégager trottoirs et parkings qui sont en attente de la première neige.



Henri BENIERE

Cap'Oxygène propose à partir du 4 septembre 2012 des cours de Gym tous les jeudis de 19h à 20h30 et des cours de Yoga les mardis de 18h45 à 20h15.

Première séance d'essai gratuite. Abonnement trimestriel ou annuel.

Renseignement au 06 81 57 38 08

LA PERLE VIOLETTE, REINE DE LA FETE DU BESSAT.

En effet, la myrtille avait été choisie comme symbole de la fête qui s'est déroulée le samedi 4 et dimanche 5 août 2012. Organisée par le dynamique Foyer Rural, allié à différentes associations, artisans et commerçants avaient répondu présents aussi pour ce rendez vous annuel.

Le village avait revêtu ses couleurs de fête avec ses superbes mannequins, attirant des touristes de plus en plus nombreux. Nos amis du point Rencontre en sont les artistes et les autres décorations sont aussi le résultat de leur brillant savoir faire. Même les rues n'étaient pas oubliées et arboraient fièrement les banderoles fanions, que nos sportifs du B.S.H avaient fixées.

Le brouillard et la pluie s'invitant volontiers à ces festivités, ils ont défilé avec les voitures anciennes, ont accompagné les enfants joliment déguisés et ont participé au feu d'artifice, leur volant ainsi un peu de leur nimbe. Et si le bal commença tardivement, toujours à cause d'eux, il se termina à 3h du matin, avec une foule réjouie.

Mais le dimanche, jour de la kermesse, le soleil permettait aux Bessataires et touristes de se rencontrer et de bavarder, de tester leur adresse ou leur force aux jeux proposés aussi bien aux adultes qu'aux enfants. La monnaie était la MYRTILLE et sa valeur, accompagnée d'un sourire, inestimable. Pendant ce temps, des serveurs costumés servaient au bar, des stands proposaient des gâteaux, confitures, liqueurs de myrtilles ...

Les yeux pétillants des enfants sont le plus grand merci donné à l'équipe du FOYER RURAL auquel nous nous joignons avec plaisir.

ETAT CIVIL

MARIAGE

*Daphné Benière et maxime Gogel
Le 9 juin 2012*

NAISSANCES

*Quentin Lacroix le 21 mai 2012
Jean-François Abrial le 30 août 2012*

DECES

*Frédéric Arnaud
le 3 septembre 2012*

L'éclairage public est actuellement allumé toute la nuit sur la commune. Le conseil municipal étudie la possibilité d'éteindre les lampadaires au bourg, de minuit à 5h.

Voici quelques éléments qui motivent cette réflexion:

- réduction de la facture d'électricité pour la part consommation (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). estime que l'éclairage public représente en moyenne 40% de la facture électrique d'une commune et près de 20% de sa dépense globale en énergie.)

- préservation de l'environnement avec la réduction des nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore.

- La sécurité des biens et des citoyens : 80% des cambriolages ont lieu le jour. L'éclairage n'est donc pas un facteur dissuasif.

- La sécurité routière : des études montrent que sur les routes éclairées, les conducteurs, se sentant plus en sécurité, roulent plus vite et causent des accidents plus graves.

Sans doute que ce type d'action dans notre petit village peut paraître une goutte d'eau dans un océan et n'aura pas beaucoup d'incidence sur l'ensemble des problèmes générés par le « trop de lumière » qui pollue notre planète. Mais, à l'instar d'autres communes de plus en plus nombreuses et conscientes de ce vrai problème, nous contribueront, si vous êtes une majorité favorable à ce projet, ainsi modestement par ce choix à la protection de l'environnement.

Nous vous remercions de retourner en mairie le bulletin réponse ci-dessous, avant le 15 octobre 2012.



Mme, M.

Demeurant

Est favorable à l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h*

N'est pas favorable à l'extinction de l'éclairage public*

* rayer la mention inutile

Patrimoine industriel du BESSAT LES SCIERIES

Dans le cadre de l'inventaire du patrimoine des communes du Parc du Pilat, les bénévoles du Syndicat d'Initiative du Bessat, ont recherché les industries ayant marqué notre village.

Dans le Pilat, la plupart des rivières étaient bordées de scieries et moulins pour la farine, Certains avaient les deux activités.

Trois scieries étaient implantées le long du Furan, sur la commune du BESSAT.
Une à la Travarie, les deux autres aux Palais.

Elles fonctionnaient avec la force d'une chute d'eau, qui faisait tourner une turbine, alimentée par un étang aménagé plus haut, sur la pente du terrain.

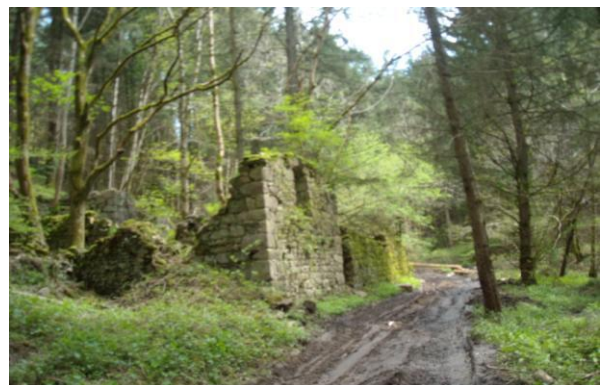


L'une d'elle aurait, aussi, à une époque, moulu du blé (témoignage oral).

Une autre scierie au Féria, à proximité du Sacré Cœur, n'ayant pas de cours d'eau, fonctionnait avec un moteur à vapeur.



Toute la configuration de la ruine de la Scie du Thoil, le long de la rivière (le Ban) laisse supposer qu'il s'agissait d'une scierie ne fonctionnant plus depuis au moins 90 ans.



Les premières scieries étaient équipées de roues à aubes, ou à augets, puis de turbines. La turbine ne tournait que pendant la vidange de l'étang, et ensuite il fallait attendre que celui-ci se remplisse.

Dans certaines communes, en été, l'eau étant moins abondante, la scierie en aval devait se rythmer sur celle en amont, pour récupérer l'eau de sa vidange. De ce fait, certains scieurs se levaient la nuit pour travailler.

Après l'arrivée de l'électricité, elles se sont progressivement équipées de moteurs électriques, ce qui permettait plus de rendement et de constance.

Aujourd'hui, une seule scierie (électrifiée) est toujours en activité à l'entrée sud du village.

Le bûcheronnage :

S'effectuait manuellement : abattage, ébranchage, écorçage.

Le débardage :

Les troncs d'arbres étaient ramenés de la forêt avec un trinqueballe ou triqueballe (le 1^{er} étant l'appellation régionale) : ce char était seulement composé de deux roues et d'un essieu adapté sous, ou derrière lequel l'extrémité du ou des troncs était attachée (l'autre extrémité traînant à l'arrière).

Ce char pouvait être doté d'un timon – s'il n'en possédait pas, il était fabriqué dans la forêt avec un tronc d'arbre de section appropriée, et ensuite attelé au joug des bœufs.



Aujourd'hui différents parcours pourraient mettre en valeur ces scieries.

Si vous avez des infos, photos et autres documents ou renseignements concernant les activités de notre commune, vous pouvez en faire part au Syndicat d'initiative.

Vous pouvez aussi faire partie de notre équipe, qui veut simplement informer les habitants et personnes de passage, de ce qui a existé et de ce qui, aujourd'hui, fait notre qualité de vie.

Syndicat d'Initiative Le Bessat : 04 77 20 43 76

Ouvert le samedi de 9h30 à 12h et 14h30 à 17h

le dimanche de 9h30 à 12h

si.lebessat@wanadoo.fr

L'équipe du Syndicat d'Initiative